

LE MATIN.ma

Dernière mise à jour : 18 Octobre 2007, 09h21 GMT

Dernière minute :

Bhutto au Pakistan

10.000 policiers pour contrer la menace d'Al-Qaïda
 17.10.2007 | 14h21

Actualité | Services | Pratique | Archives | Publicité | Contact



Actualité : REGION

APROJET

éliminer les déchets spéciaux, une urgence

17.10.2007 | 11h49



L'étude de faisabilité, confiée au cabinet AHT, sera relancée en novembre

Le Centre national d'élimination des déchets spéciaux (CNEDS) verra-t-il le jour? L'Agence de la coopération allemande au développement (GTZ) vient en tout cas de relancer le projet. Une étude de faisabilité sera lancée au mois de novembre, apprend-on auprès de la GTZ.

Deux ans après avoir été enterré, le dossier est exhumé. La GTZ vient en effet de relancer le projet en confiant une seconde étude de faisabilité au cabinet d'étude allemand AHT. Les résultats de cette étude devront être connus vers la mi-2009. Sa mission: voir comment traiter les déchets dangereux, où les traiter, déterminer s'il faut créer de petits Centres régionaux de traitement ou avoir un seul centre où tous les déchets seront traités, arrêter la liste des déchets qui vont y être traités et définir les procédés qui seront utilisés.

Une fois cette étude terminée, le projet passera à la phase de réalisation. Le financement du projet est estimé à 10 millions d'euros.

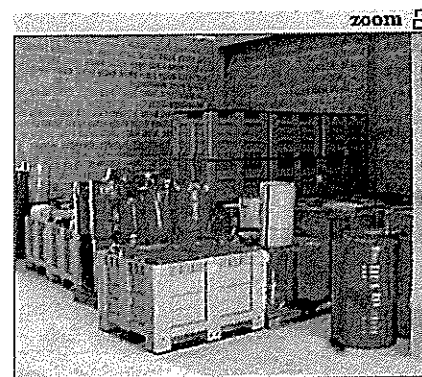
Il sera assuré à 100% par le gouvernement allemand à travers la Banque de développement KFW.

L'étude devra également déterminer l'institution à qui sera confiée ce centre. Autrement dit, qui va le gérer ? Quelles sont ses ressources? Comment va-t-il exercer ses fonctions convenablement ? Autant de questions auxquelles l'étude devra répondre et déterminer si un projet est réalisable ou pas. L'étude est une planification au sens large de la gestion des déchets spéciaux au Maroc.

Un comité de pilotage est mis en place. Sa mission: faire en sorte que les résultats de faisabilité puissent avoir le consensus de tout le monde pour éviter les désaccords de dernière minute comme cela est arrivé avec le président de la commune de Bouskoura qui s'est opposé à l'installation de ce site à la Carrière Lafarge de Bouskoura.

Le projet est le fruit de partenariat élaboré entre le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement au Maroc, la GTZ et le ministère de l'Environnement de la Rhénanie du Nord Westphalie (RNW). Du point de vue juridique, le statut du CNEDS est à définir.

Deux scénarios sont en discussion : soit accélérer l'adoption du projet de loi sur les déchets soumis au SGG (risque de blocage procédural: difficile de savoir quand cette procédure d'adoption sera achevée), soit proposer uniquement des décrets d'application avec, comme ancrage juridique, la loi relative à la mise en valeur de l'environnement qui vient d'être votée.



Lire aussi

Ait-Melloul

Les enfants des rues reprennent vie

Ifrane

La déforestation se poursuit

Khémisset

Le développement en marche

EXPRESS

Smara : Création de l'Association des raliés pour l'unité et le développement

EXPRESS

Ouarzazate : Un musée pour

La variante la plus adéquate sera discutée avec les acteurs concernés.
En attendant les recommandations de cette étude, la conception du CNEDS semble déjà établie.

Elle sera constituée d'une décharge pour les déchets spéciaux (60.000 tonnes/an); d'une unité pour la production des combustibles pour les cimenteries (30.000 tonnes/an); d'une unité de traitement physico-chimique (10.000 tonnes/an) et d'une installation d'hygiénisation des déchets hospitaliers (7.500 tonnes/an).

En parallèle, une institution indépendante sera requise pour le pilotage et la surveillance des flux de déchets. Il est à supposer qu'un organisme central sera suffisant pour tout le Maroc.
L'étude aura pour objet de développer et d'évaluer diverses formes d'organisation.

Sera également analysée la possibilité de déléguer à l'organisme de surveillance des tâches souveraines, dont par exemple l'approbation des preuves d'évacuation, l'établissement des plans de gestion des déchets, l'attribution des licences de transport et de traitement des déchets et la définition des normes applicables aux installations d'élimination et à la logistique de collecte et de transport.

Le fondement du mandat de cet organisme dans le droit des déchets est à revoir et les adaptations nécessaires du cadre juridique sont à nommer, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges pour l'organisme de surveillance.
Il est à signaler que GTZ accompagne le gouvernement marocain dans la protection de l'environnement.

Ce programme, démarré en juillet 2002, traduit la continuité d'engagement de la coopération technique allemande en matière de gestion et de protection de l'environnement au Maroc.
L'Agence est impliquée dans la protection de l'environnement et dans le secteur des énergies renouvelables.

Déchets industriels

975.000 t de déchets industriels sont produites au Maroc par an dont 120.000 t de déchets spéciaux.
Les principales villes productrices des déchets spéciaux (Casablanca, Rabat, Doukala-Abda...) sont comprises dans un rayon de 150 km (96.000 tonnes, soit 80% des déchets générés).

Dans un rayon de 300 km, 105.000 t de déchets spéciaux sont générées, soit 90%.

Le CNEDS est conçu pour une capacité de 100.000 tonnes/an.

Abderrahman Ichi | LE MATIN

Tazoudasaurus Naimi à 3,5 millions de DH

EXPRESS

↳ Kénitra : Célébration de la Journée mondiale de l'enseignant

🏠 | [Actualité](#) | [Services](#) | [Pratique](#) | [Archives](#) | [Publicité](#) | [Contact](#)

Lematin.ma
↳ Accueil
↳ Annonceurs
↳ Copyright
↳ Contact

Actualité
↳ Le journal
↳ Les dépêches
↳ Les dossiers
↳ Les éditions spéciales

Services
↳ Les petites annonces
↳ Newsletter
↳ Photothèque

Pratique
↳ Informatique